

Une facture énergétique plus lisible : un pas dans la bonne direction

Bruxelles, le 19 octobre 2018

La FEBEG salue la déclaration d'intention des ministres fédéraux et régionaux en vue de simplifier les factures d'énergie des particuliers. La FEBEG réclame depuis des années une simplification de la facture, mais était confrontée à plus de 100 mentions obligatoires. La FEBEG encourage les ministres à aller encore plus loin et à prendre une initiative commune pour non seulement simplifier mais aussi réduire effectivement le montant la facture.

Marc Van den Bosch, directeur général de la FEBEG : « *La FEBEG félicite les ministres pour cette belle initiative commune. Elle ouvre la voie à une bien meilleure expérience client. Il faut maintenant capitaliser sur cette dynamique pour également alléger le montant de la facture en soustrayant la part des obligations de service public. Seulement un tiers de la facture d'électricité est de l'énergie pure* ».

Une facture d'énergie simplifiée, mais l'information complète est toujours disponible

La facture, dans sa version actuelle, contient jusqu'à 100 mentions obligatoires, ce qui la rend difficile à comprendre pour de nombreux clients. La présente déclaration d'intention vise à simplifier la facture des particuliers à 1 feuille A4 (recto/verso) contenant les éléments les plus essentiels. Toutes les autres informations seront disponibles via l'espace client numérique ou seront disponibles sur demande. L'intention est de rendre les zones clients encore plus conviviales et accessibles. Cette initiative encourage l'utilisation de la facturation digitale, à condition que le choix du client soit respecté. Les clients qui n'utilisent pas la communication numérique peuvent toujours opter pour recevoir une facture papier. Cela nous mènera plus loin sur la voie de la numérisation. Les fournisseurs s'efforceront également d'améliorer l'accès à leur service à la clientèle pour les organisations sociales de manière que les publics précarisés ou faiblement connectés ne soient pas défavorisés par la nouvelle approche.

Les autorités fédérales et régionales doivent maintenant adapter leurs réglementations. Ensuite seulement, les fournisseurs seront à même d'établir et d'envoyer les factures simplifiées à leurs clients.

Prochaine étape : réduire la facture !

Le gaz et l'électricité sont des vecteurs énergétiques propres, efficaces et à faible teneur en carbone, essentiels à la transition énergétique. Les factures de gaz et d'électricité recouvrent beaucoup plus que les coûts de la composante énergétique et de sa distribution. Les obligations de service public (OSP), tant écologiques que sociales, pèsent lourdement. La FEBEG encourage les autorités compétentes à profiter de la dynamique engagée pour non seulement simplifier la facture, mais également d'en réduire le montant en étudiant des alternatives pour financer ces OSP. Cela devrait favoriser la transition vers ces sources d'énergie à faible teneur en carbone.

A propos de la FEBEG

La FEBEG, Fédération Belge des Entreprises Electriques et Gazières, représente les producteurs d'électricité, les négociants et fournisseurs d'électricité et de gaz, ainsi que les laboratoires de ces secteurs. La FEBEG compte 34 membres effectifs qui emploient globalement près de 7.895 personnes et réalisent un chiffre d'affaires avoisinant les 17,6 milliards d'EUR.

Contacts Presse

Marc Van den Bosch, General Manager et porte-parole de la FEBEG
marc.vandenbosch@febeg.be | +32 2 500 85 80 | +32 497 30 98 79

Stéphane Bocqué, Communication Manager de la FEBEG
stephane.bocque@febeg.be | +32 (0)2 500 85 93 | +32 475 75 19 66